

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 28

**OBJET :**

**SYNDICAT  
D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE  
DU PERCHER (SAEP)  
- RAPPORT SUR LE  
PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE (RPQS)  
POUR L'ANNÉE 2019**

L'an deux mil vingt,

le : **Lundi 14 décembre**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2020.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Stéphane CLOUET, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

**Absents ou excusés** : Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir Mme Nelly VIVIEN, Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Véronique LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Mickaël MESNIL qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE et M. Cédric COQUELIN.

Monsieur Stéphane CLOUET a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'alimentation en eau potable.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 22 DEC. 2020

Publié

le : 22 DEC. 2020

Le Maire,

**Philippe  
VAN-HOORNE**

En conséquence, le rapport du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Percher (SAEP) composé de deux parties, la régie et la délégation de service public, a été présenté et approuvé par le Comité syndical du Percher le 17 novembre dernier.

Un exemplaire du rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Les deux volets de ce rapport ont été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des conseillers municipaux.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,*

- ***PREND ACTE de la présentation du rapport sur le Prix et la  
Qualité du Service du SAEP du Percher pour la Ville de  
L'AIGLE (Régie et Délégation de Service).***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HORNE**